



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120186

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ACCLAMEUR - CHOIX DU  
DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
21 mai 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

*Conseillers :*

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

**Secrétaire de séance :** Mme Anne LABBE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

**DIRECTION DE L'ANIMATION DE  
LA CITE**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ACCLAMEUR - CHOIX  
DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Après l'avis de la Commission de consultation des services publics locaux (CCSPL) du 6 septembre 2010 et du Comité Technique Paritaire du 7 Juillet 2010.

Le Conseil municipal, par délibération en date du 20 septembre 2010, a adopté le principe de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du centre sportif, évènementiel et d'affaires l'Acclameur. Il a également autorisé Madame le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en oeuvre celle relative à la désignation du futur délégataire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Moniteur des Travaux Publics, la Nouvelle République, et le Courrier de l'Ouest.

Seule la société SOPAC, devenue depuis la SO SPACE, a présenté une candidature. Ce candidat a été admis à présenter une offre après avis de la commission de D.S.P. du 21 Octobre 2011.

La SO SPACE, a déposé une offre dans les délais exigés par le règlement de la consultation et la commission de DSP du 23 Janvier 2012, s'est prononcée favorablement sur l'admission de la SOPAC à négocier au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Madame le Maire de Niort, à la suite de l'avis rendu par la commission de DSP, a décidé d'engager des négociations avec la SO SPACE. Celles-ont eu lieu entre la SO SPACE et la Ville, du 15 février 2012 au 27 mars 2012.

Un rapport sur le déroulement de ces négociations ainsi que le contrat et ses annexes ont été établis et adressés aux élus conformément, notamment, à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport relate les différentes étapes de la procédure, l'économie générale du contrat, l'analyse de l'offre finale de la SO SPACE qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de retenir.

Il ressort de ce rapport précité qu'aux termes des négociations qui ont permis de préciser les modalités d'exploitation du service, le montant des investissements respectifs et le montant de la compensation pour sujétions de service public, l'offre de la société SO SPACE, telle que négociée, correspond aux objectifs poursuivis par la Ville et répond aux besoins des usagers exprimés au travers du cahier des charges de la consultation.

S'agissant d'une convention d'affermage, les investissements sont pris en charge totalement par la collectivité, à l'exception de ceux listés au contrat (annexe n°3b) comprenant différents matériels nécessaires à l'exploitation quotidienne du service, la SO SPACE assurant seule le risque de l'exploitation du service, et ce, pour une période de 6 ans et 1 mois allant de la notification de la convention de DSP jusqu'au 30 Juin 2018.

L'offre de la SO SPACE, à l'issue des négociations, fait par ailleurs ressortir le versement d'une redevance annuelle à la Ville, décomposée comme suit :

. 30 % du résultat avant impôts jusqu'à VINGT MILLE EUROS HORS TAXES (20 000 € HT) de résultat ;  
Les 70% restant sont conservés par le Déléataire ;  
. auxquels s'ajouteront, lorsque le résultat avant impôts est supérieur à VINGT MILLE EUROS HORS TAXES (20 000 € HT) et pour la part excédant 20 000 € HT de résultat, 70 % de cette part ; les 30% restants sur cette part sont conservés par le Déléataire.

Elle fait ressortir également le versement au délégataire par la Ville de Niort d'une compensation de service public en raison des sujétions imposées par la Ville dont le montant, plafonné, figure au contrat de DSP (article 24.5 et annexe n°6), d'un montant en année de base de 475 364 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le choix de la société SO SPACE comme délégataire du Centre sportif, événementiel et d'affaires l'Acclameur pour une durée de 6 ans et 1 mois ;
- approuver la convention de délégation de service public, et ses annexes, pour l'exploitation du Centre sportif, événementiel et d'affaires l'Acclameur à conclure avec la SO SPACE ;
- autoriser, Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public, ainsi approuvé, avec la SO SPACE et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	5
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Geneviève GAILLARD**